

Compte rendu du Conseil municipal **du 29 janvier 2018**

(article L. 2121-25 du CGCT)

Le Conseil Municipal de la commune de Séméac, dûment convoqué le vingt-deux janvier deux mille dix-sept, s'est réuni salle du Conseil Municipal le vingt-neuf janvier deux mille dix-sept à vingt heures trente,

Sous la présidence de Geneviève ISSON, Maire

Etaient présents :

Philippe BAUBAY, Joëlle BERNADET, Erick BARROUQUERE-THEIL, Françoise ARMAND, Serge DUFFAU, Sylvie CHEMINADE, Jean-Pierre ALEM, Christine BARRAUD, Adjoints.

Bernard DUCOR, Michel ABEILHE, Martine FOCESATO, Alain GALLET, Marion CONSTANCE, Yolande DAGUET, Roger MOREAUX, Magali LABORDE, Robert TAMBURELLO, Marie-Ange MARIE, Alain BAYLAC, Yvette LAGARDE, Régine POUX, Pierre CLAVERIE, Nathalie DARCY, Philippe EVON, Conseillers municipaux.

Absents représentés :

Jonathan BOUTIQ par Marie-Ange MARIE

Absente excusée :

Marie-Aline LANUSSE

Secrétaire de séance :

Alain GALLET

Adoption du Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017 à l'unanimité

Questions de ressources humaines

1 - Modification du tableau des effectifs :

Rapporteur Monsieur Philippe BAUBAY, adjoint au Maire.

Monsieur l'adjoint au maire précise qu'un certain nombre d'éléments, départs, notamment en retraite d'employés municipaux avaient entraîné, la suppression d'emplois devenus inoccupés, que la reconversion d'un agent qui ne peut plus assumer les mêmes fonctions qu'antérieurement, rendent nécessaire, de créer deux emplois d'agents communaux, afin de maintenir une activité satisfaisante au niveau du service technique. Ce besoin est plus prégnant du fait aussi du changement de fonctions d'agents, appelés à des missions d'encadrement.

Considérant aussi la nécessité de modifier un emploi, suite à la réussite à l'examen professionnel d'agent de maîtrise, d'un agent de la commune.

Il est proposé, au conseil municipal, sous réserve de l'avis du comité technique, de créer ou supprimer les emplois suivants :

- créant les emplois à temps complet suivants :
 - o 1 poste d'agent de maîtrise,
 - o 2 postes d'adjoint technique,

- supprimant l'emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} février 2018, et sous réserve de l'avis favorable du comité technique.

Madame POUX souhaiterait avoir plus de lisibilité sur l'évolution du personnel des services techniques.

Monsieur BAUBAY présente l'évolution de l'organisation des services techniques depuis plusieurs années.

SERVICES TECHNIQUES	nombre d'agents				dessinateur
	Direc- teur	responsable ateliers	ateliers		
			titulaires ou assi- milés	CDD à TC	
au 01/01/2010	1	2	15	0	1
			15		
au 01/01/2011	1	2	16	0	1
			16		
au 01/01/2012	1	2	15	0	1
			15		
au 01/01/2013	1	2	14	0	1
			14		
au 01/01/2014	1	2	14	0	1
			14		
au 01/01/2015	1	2	14	0	1
			14		
au 01/01/2016	1	2	13	2	1
			15		
au 01/01/2017	1	2	12	2	1
			14		

Il rappelle que ces deux créations nettes ne font que remettre au niveau les effectifs des services techniques de 2013.

Il y aura toujours un agent de moins qu'en 2012.

Sur proposition de madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de modifier le tableau des effectifs en :

- créant les emplois à temps complet suivants :
 - o 1 poste d'agent de maîtrise,
 - o 2 postes d'adjoint technique,
- supprimant l'emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} février 2018, et sous réserve de l'avis favorable du comité technique.

Questions d'ordre budgétaire

2 - demande de subvention DETR 2018 :

Rapporteur Madame le Maire

Madame le Maire rappelle que la commune, dans le cadre du projet d'extension de la restauration scolaire, a obtenu au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2017, une subvention de l'Etat de 200 000€, pour la tranche 1.

Elle rappelle les objectifs de cette extension.

Le service de restauration scolaire commun et positionné de façon centrale rue Maurice Ravel par rapport aux 3 écoles, existe. Celui-ci, construit en 2000, se compose d'un office de remise en température qui sert aujourd'hui de cuisine de production des repas et de deux restaurants distincts pour les maternelles et les primaires.

La cuisine produit aujourd'hui 300 repas au maximum en période scolaire. Elle produit également les repas pour le Centre de loisirs.

Séméac a une population au 1^{er} janvier de 4 893 habitants (sans population comptée à part). En 2020, elle atteindra ou dépassera environ 5 000 habitants. Cette augmentation de population aura une incidence sur les effectifs des écoles de la ville et donc sur les besoins en repas à produire en cuisine scolaire.

Par ailleurs, Séméac qui a une démarche globale intégrant au mieux le développement durable dans ses actions, souhaite à terme que la restauration scolaire produise des repas bio avec en vue une éventuelle certification Ecocert.

Ainsi, afin de faire face à ces augmentations de population et pour répondre à ses objectifs de développement durable et à son projet de « cantine bio » la ville souhaite donc procéder à une mise aux normes et une extension du service de restauration scolaire.

Madame le Maire a chargé Madame Carole HABASQUE, architecte de la SARL ABASGRAM, cabinet de programmation architecturale, d'élaborer le programme qui a donné les définitions suivantes.

Le tableau des superficies est le suivant :

SURFACES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME

UF	N°	Unité fonctionnelle / type local	Nbre	Surface utile	Surface utile Totale	Observations
A		CUISINE SCOLAIRE			220 m2	
		Quai livraison	PM			500 repas jour le midi maxi
A	1	Réception livraison décartonnage	1	8 m2	8 m2	
A	2	Bureau du chef	1	9 m2	9 m2	
A	3	Vestiaires cuisine	2	12 m2	24 m2	3 à 4 pers. par bloc PMR
A	4	Réserve sèches	1	20 m2	20 m2	
A	5	Réserve froid négatif	1	3 m2	3 m2	
A	6	Réserve froide légumes	1	4 m2	4 m2	
A	7	Réserve froide viandes	1	3 m2	3 m2	
A	8	Réserve froide laitiers	1	4 m2	4 m2	
A	9	Légumerie / déboitage	1	10 m2	10 m2	
A	10	Préparation froide	1	20 m2	20 m2	
A	11	Chambre froide produits finis	1	5 m2	5 m2	
A	12	Préparation chaude	1	35 m2	35 m2	
A	13	Plonge batterie	1	8 m2	8 m2	
A	14	Stockage batterie	1	3 m2	3 m2	
A	15	Office	1	4 m2	4 m2	
A	16	Local produits d'entretien	1	4 m2	4 m2	
A	17	Local matériel d'entretien	1	4 m2	4 m2	
A	18	Stockage linge propre / sale	2	1 m2	2 m2	
A	19	Local déchets organiques	1	6 m2	6 m2	
A	20	Zone déchets triés	1	10 m2	10 m2	
A	21	Laverie vaisselle	1	26 m2	26 m2	
A	22	Buanderie	1	5 m2	5 m2	
A	23	Stockage vaisselle et consommable	1	3 m2	3 m2	
		Zone extérieure de tri déchets	PM	25 m2		
B		RESTAURANTS SCOLAIRES			401m2	
B	1	Sanitaires entrée	2	8 m2	16 m2	
B	2	Attente élèves	1	40 m2	40 m2	
B	3	Linéaires de self él. primaire	1	30 m2	30 m2	
B	4	Restaurant élèves primaire	1	134 m2	134 m2	150 places
B	5	Dépose plateaux	1	3 m2	3 m2	
B	6	Restaurant commensaux	1	40 m2	40 m2	30 places
B	7	Restaurant élèves maternelle	1	138 m2	138 m2	115 places
TOTAL SU					621 m2	
TOTAL circulation, locaux technique					68 m2	
TOTAL SDO					689 m2	

Estimation financière prévisionnelle des travaux en date de décembre 2017

TRANCHE DE TRAVAUX	SDO	Prix HT au m ²	Prix total HT
TRANCHE 1			891 145 €
Phase 1			51 795 €
Aménagement de la nouvelle cour récréative du centre de loisirs avec enrobé et zone jeux			51 795 €
Phase 2	181,00 m ²		343 550 €
Construction extension cuisine	124,00 m ²	2 000 €	248 000 €
Construction commensaux	57,00 m ²	1 150 €	65 550 €
Divers extérieurs			30 000 €
Phase 3	0,00 m ²		495 800 €
Restructuration int. et techn. : Cuisine	134,00 m ²	1 700 €	227 800 €
Equipement cuisine tout est remplacé (sans préliminaire et en récupérant de l'inox)			265 000 €
Organisation office provisoire dans l'espace du futur restaurant commensaux			3 000 €
TRANCHE 2			327 280 €
Phase 4	265,00 m ²		195 800 €
Construction extension restauration maternelle	147,00 m ²	1 300 €	191 100 €
Aménagement définitif intérieur du restaurant commensaux			4 700 €
Phase 5	40,00 m ²		111 480 €
Aménagement du restaurant primaire et sanitaires	185,00 m ²	408 €	75 480 €
Attente élève 40 m ²	40,00 m ²	900 €	36 000 €
Autre			20 000 €
Divers traitements abords et autres (provision)			20 000 €
Total travaux et extérieurs HT			1 218 425 €

Madame le Maire propose le plan de financement suivant (pour la tranche 2) :

COUT PREVISIONNEL DE LA TRANCHE 2 (avec maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, analyse, dommage ouvrage, divers) :	435.282 € HT, sur le budget communal
MONTANT ELIGIBLE DE LA TRANCHE 2 :	307.280 € HT
D.E.T.R. 2017 DEMANDEE :	100.000 €

Soit 32,55% de la tranche 2

Le cumul DETR 2017 obtenue et DETR 2018 demandée est de 300.000€ soit 26,16% du montant de travaux subventionnable (1.146.630€)

RECAPITULATIF GLOBAL DE L'opération (tranche 1 et tranche 2)

TRANCHE DE TRAVAUX	SDO	Prix HT au m ²	Prix total HT
TRANCHE 1			891 145 €
Phase 1			51 795 €
Aménagement de la nouvelle cour récréative du centre de loisirs avec enrobé et zone jeux			51 795 €
Phase 2	181,00 m ²		343 550 €
Construction extension cuisine	124,00 m ²	2 000 €	248 000 €
Construction commensaux	57,00 m ²	1 150 €	65 550 €
Divers extérieurs			30 000 €
Phase 3	0,00 m ²		495 800 €
Restructuration int. et techn. : Cuisine	134,00 m ²	1 700 €	227 800 €
Equipement cuisine tout est remplacé (sans préliminaire et en récupérant de l'inox)			265 000 €
Organisation office provisoire dans l'espace du futur restaurant commensaux			3 000 €
TRANCHE 2			327 280 €
Phase 4	265,00 m ²		195 800 €
Construction extension restauration maternelle	147,00 m ²	1 300 €	191 100 €
Aménagement définitif intérieur du restaurant commensaux			4 700 €
Phase 5	40,00 m ²		111 480 €
Aménagement du restaurant primaire et sanitaires	185,00 m ²	408 €	75 480 €
Attente élève 40 m ²	40,00 m ²	900 €	36 000 €
Autre			20 000 €
Divers traitements abords et autres (provision)			20 000 €
Total travaux et extérieurs HT			1 218 425 €
Total TTC à 20 %			1 462 110 €
Total TDC (33 % du TTC)			1 944 606 €

Autres financements : (sur la base du Hors Taxes soit une dépense totale hors taxes de 1.620.505€)

	Nature	Demandé O/N	Acquise O/N	Montant	% de la dépense éligible hors taxes
DETR 2017		O	O	200.000€	17,44%
FSIL 2018		O	N	500.000€	43,36%
Europe					
<i>Autre subvention Région Département EPCI (*le montant de la dépense éligible pour le département intègre l'ensemble des frais annexes MO etc)</i>		<i>N</i>	<i>N</i>	<i>334.350 €</i>	<i>20,63%*</i>
TOTAL				1.134.350 €	

Apports de la collectivité :

	Nature	Montant	% de la dépense totale hors taxes
Autofinancement	Fonds propres	286.155€	17,66%
	emprunts	200.000€	12,35%
TOTAL		486.155 €	30,01%

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter le subventionnement au titre de la DETR 2018 pour 100.000€ et d'adopter le plan de financement détaillé ci-dessus.

Madame le Maire explique que l'augmentation du coût entre la demande DETR 2017 et celle de ce jour est due à l'augmentation de la superficie du projet. Celle-ci, après présentation au groupe de travail est passée de 618m² à 689m², l'attente élèves passe de 17m² à 40m², le restaurant maternelle de 100m² à 138m², les vestiaires cuisine de 20 à 24m², les circulations, les locaux techniques progressent aussi.

Monsieur BARROQUERE-THEIL considère l'estimation un peu large, car on arrive à plus de 3.000€ du m², avec des frais élevés.

Madame POUX ne trouve pas cela choquant, il vaut mieux mettre plus et rester dans l'enveloppe que de rajouter des crédits, d'autant plus que cela sert de base pour les subventions.

Monsieur CLAVERIE lui trouve que le montant des frais annexes semble excessif, il sera vigilant sur ce point.

Monsieur EVON s'interroge sur la question des surfaces dédiées aux maternels qui proportionnellement aux primaires sont plus élevées par enfant.

Madame CHEMINADE explique que cela est lié au mode de prise de repas, les primaires ont un self tandis que les maternelles sont servis à table, et comme ils sont moins autonomes que les primaires leur temps de repas est plus long.

Madame le Maire explique que la délibération suivante est quasi identique, en leur temps il y aura aussi des demandes de subventions auprès du département et de la région.

Madame POUX demande à monsieur DUFFAU à combien cela portera le niveau d'endettement de la commune.

Monsieur DUFFAU informe que ces éléments seront donnés lors de la préparation du budget, car il y aura aussi d'autres opérations à financer, à ce moment-là.

Sur proposition de madame le Maire,

Le Conseil municipal à l'unanimité pour,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Pour Solliciter auprès de Madame la Préfète l'attribution d'une subvention de 100.000 € au titre de la DETR 2018, en vue de financer le programme restructuration et extension du service de restauration scolaire de Séméac

Article 2 : pour s'engager à inscrire les crédits nécessaires à la dite opération au budget de la commune

3- demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local 2018 :

Rapporteur Madame le Maire.

Il s'agit du même dossier que pour la DETR 2018, l'extension restructuration de la restauration scolaire, l'objectif étant de bénéficier d'une subvention de 500.000€ au titre du FSIL 2018.

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter une subvention de 500.000€ au titre du FSIL 2018.

Sur proposition de madame le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Pour Solliciter auprès de l'Etat l'attribution d'une subvention de 500 000 € au titre du fonds de soutien à l'investissement local 2018, en vue de financer le programme restructuration et extension du service de restauration scolaire de Séméac.

Article 2 : pour adopter le projet de financement détaillé ci-dessus dans le but de la réalisation de l'opération restructuration et extension du service de la restauration scolaire de Séméac.

Article 3 : pour s'engager à inscrire les crédits nécessaires à la dite opération au budget de la commune.

4- demande de subvention territoire pour l'énergie positive à croissance verte :

Rapporteur Madame le Maire

Madame le Maire rappelle que la commune est partenaire de l'action relative aux territoires à énergie positive et croissance verte, et à ce titre signataire de l'avenant à la convention sur l'ancien secteur du Grand Tarbes.

La commune de Séméac s'est inscrite dans le cadre de cette convention au titre de l'action SEM1 consistant en l'acquisition de deux véhicules électriques pour un coût prévisionnel de 49.140 HT.

Pour obtenir les subventions correspondant à ces acquisitions, il s'avère nécessaire de délibérer et d'adopter le plan de financement suivant :

Tableau général de financement :

Action 2	Titre	Coût Global Prévisionnel
	Acquisition de deux véhicules électriques	49 140 € HT
Financiers et répartition des financements Autofinancement 37 140 €		
Financiers	Montant (HT) de la participation	Pourcentage de la participation
TEPCV	10 000 €	20%
SDE	2 000 €	4 %
Total	12 000 €	24 %

Sur proposition de madame le Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Pour Solliciter le financement au titre du TEPCV de deux véhicules électriques pour la somme de 10.000€

Article 2 : pour adopter le projet de financement détaillé ci-dessus.

Article 3 : pour rappeler que les crédits nécessaires à la dite opération au budget de la commune ont déjà été inscrits.

5- Dépenses nouvelles d'investissement 2018 :

Rapporteur Monsieur Serge DUFFAU, Adjoint au maire

Ce dernier rappelle que comme chaque année, le conseil municipal dans l'attente du vote du budget peut adopter les dépenses nouvelles d'investissement, conformément au code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-1, « **En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.** ».

Vu les différentes délibérations budgétaires du conseil municipal, notamment celle adoptant le budget primitif principal pour l'exercice 2017 en date du 10 avril 2017 et les décisions modificatives des 11 septembre et 18 décembre 2017.

Il est donc proposé d'autoriser les dépenses nouvelles d'investissement pour 2018 à hauteur du quart des crédits inscrits au budget principal 2017 :

<i>Opérations</i>	<i>Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget 2017</i>	<i>dépenses nouvelles d'investissement</i>
14	2315	Installation, matériel et outillage techniques	30 000,00	7 500,00
18	2315	Installation, matériel et outillage techniques	8 500,00	2 125,00
24	2315	Installation, matériel et outillage techniques	120 000,00	30 000,00
25	2315	Installation, matériel et outillage techniques	88 260,00	15 000,00
72	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 000,00	2 000,00
72	2188	Autres immobilisations corporelles	8 000,00	2 000,00
73	2313	Constructions	54 000,00	13 500,00
74	2181	Install.générales,agencement & aménagements divers	18 000,00	4 500,00
74	2315	Installation, matériel et outillage techniques	78 480,00	19 620,00
77	2188	Autres immobilisations corporelles	4 000,00	1 000,00
88	2313	Constructions	90 000,00	22 500,00
92	2313	Constructions	180 000,00	45 000,00
94	2313	Constructions	11 000,00	2 750,00
Non individualisé	204172	Bâtiments et installations	290 000,00	72 500,00
Non individualisé	2118	Autres terrains	29 296,00	7 324,00

Sur proposition de madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les dépenses nouvelles d'investissement pour 2018 à hauteur du quart des crédits inscrits au budget principal 2017 : comme détaillé ci-dessus.

Questions d'ordre patrimonial et urbanistique

6 -Cession de la parcelle AD 546 à PROMOLOGIS :

Rapporteur Monsieur Philippe BAUBAY, adjoint au Maire.

Monsieur BAUBAY, rappelle que lors du dernier conseil municipal, ce dernier avait délibéré pour autoriser la cession de différentes parcelles que dans le cadre du projet de construction de 21 logements par PROMOLOGIS. Le projet prévoyait aussi la viabilisation d'un espace desservant deux parcelles communales à l'extrémité du parking nord du cimetière pour un montant initial de 16.300€, le coût nouvellement évalué est de 25.300€. Il s'avère donc nécessaire de délibérer à nouveau avec ce nouveau montant de participation en nature.

Le conseil municipal doit donc décider de vendre les parcelles non bâties cadastrées AD N° 355, 357, 364, 367 et 539, devenues AD N° 546 (parcelles ayant fait l'objet d'une réunion division par le Géomètre Expert) pour une contenance cadastrale de 9395m², à PROMOLOGIS, domiciliée 2 rue du Docteur Sanières 31007 TOULOUSE, au prix de 50 000€, ainsi que la viabilisation de deux parcelles communales pour 25.300€, pris en charge par Promologis.

Monsieur CLAVERIE rappelle la décision de son groupe, lors du dernier vote, la hausse de la participation à la viabilisation de parcelles communales, ne modifie pas le sens de celui-ci.

Sur proposition de madame le Maire,

Le conseil municipal Par 22 voix pour, 4 abstentions

DÉLIBÈRE

Article 1 : annule sa délibération en date du 18 décembre 2017, en ce qu'elle concerne la vente et les conditions de vente des parcelles détaillées ci-dessus et la remplace par la décision suivante de vendre la parcelle non bâtie cadastrée AD N° 546 pour une contenance cadastrale de 9395m², à PROMOLOGIS, domiciliée 2 rue du Docteur Sanières 31007 TOULOUSE, au prix de 50 000€, avec en sus la viabilisation de 2 parcelles communales à l'extrémité du parking nord du cimetière Las Pradettes pour un coût de 25 300€ hors taxes, le tout à la charge de PROMOLOGIS.

Article 2 : Autorise Madame le Maire Geneviève ISSON à représenter la commune lors de la signature de l'acte permettant la mutation immobilière.

La séance du conseil municipal est terminée à 21h15

Le Maire,



Geneviève ISSON

Philippe BAUBAY 	Joëlle BERNADET	Érick BARROUQUERE-THEIL 	Françoise ARMAND 
Serge DUFFAU 	Sylvie CHEMINADE 	Jean-Pierre ALEM	Christine BARRAUD 
Bernard DUCOR	Marie-Aline LANUSSE absente excusée	Michel ABEILHÉ 	Martine FOCESATO
Alain GALLET 	Marion CONSTANCE 	Jonathan BOUTIQ procuration donnée à Marie- Ange MARIE	Yolande DAGUET 
Roger MOREAUX 	Magali LABORDE	Robert TAMBURELLO	Marie-Ange MARIE
Alain BAYLAC 	Yvette LAGARDE 	Régine POUX	Pierre CLAVERIE 
Nathalie DARCY 	Philippe EVON 		